



**HAL**  
open science

## Master Droit du patrimoine

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit du patrimoine. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02035410

**HAL Id: hceres-02035410**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035410>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague D

## ACADÉMIE : PARIS

Établissement : Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Demande n°S3100017104

Domaine : Droit, science politique

Mention : Droit du patrimoine

## Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Les objectifs scientifiques et pédagogiques sont un peu distincts selon la spécialité considérée, mais sont axés sur les techniques juridiques de réservation et d'utilisation des richesses. La mention regroupe trois parcours « recherche » et deux parcours professionnels. Elle fait l'objet d'une demande de renouvellement, par dérogation. Cette mention paraît en effet particulièrement utile, dans un domaine qu'il n'est pas toujours possible d'exploiter dans des universités de province, tout simplement parce qu'il est délicat de réunir des compétences aussi techniques, spécifiques et transversales dans une université de taille moyenne. Dans cette optique, cette mention paraît se justifier à Paris 1. Il s'agit de soutenir et de renforcer l'offre de formation dans le domaine du droit des richesses, la thématique du patrimoine semblant particulièrement porteuse.

Les objectifs de chaque spécialité sont clairement présentés : le droit immobilier est souvent considéré comme devant faire l'objet d'un parcours professionnel, alors qu'il est nécessaire de l'envisager de manière plus académique parfois pour en dégager certains principes fondamentaux. Le parcours professionnel « Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine » répond à une demande grandissante de l'activité de conseil en gestion du patrimoine. Les objectifs en matière de parcours « recherche » sont classiques (approfondissement de matières fondamentales et rédaction d'un mémoire) ; un certain nombre d'étudiants poursuivent en thèse après un parcours « recherche ».

La présentation est également classique, voire un peu trop, pour les parcours professionnels (enseignements pratiques et stage, pour lequel on peut noter que le règlement annexé au dossier lui accorde, dans le cadre d'un parcours professionnel, 3 crédits seulement !). Les débouchés proposés sont en adéquation avec la formation.

Le positionnement dans l'environnement ne pose pas de difficultés particulières. La formation paraît répondre à un réel besoin, compte tenu de l'évolution de la demande dans les secteurs considérés. Le thème du patrimoine est fédérateur. Il est sans doute un peu dommage qu'aucun des parcours ne soit ouvert à la formation continue, ni à l'apprentissage.

L'adossement à la recherche est clairement identifié. Le master est, principalement, adossé au Centre du Droit du Patrimoine, et, pour le droit immobilier, au Centre d'Etudes et de Recherche en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CERDEAU), l'un et l'autre ressortissant de l'Unité de Recherche Fédérée « Régulation des activités économiques et sociales », l'Institut André Tunc (EA 4150). L'équipe est solide et le dossier souligne les échanges possibles entre les différentes équipes concernées par la formation, au bénéfice des étudiants. L'équipe pédagogique est particulièrement réputée et reconnue dans les domaines considérés.

Les parcours sont cohérents, l'articulation entre la licence et le master étant indiquée dans le dossier, et variant selon les spécificités demandées au sein de chaque spécialité (par ex. plutôt orientée vers des étudiants de droit privé, ou plutôt droit public ou AES). Il est important de signaler la cohérence des spécialités de master entre elles au sein de la formation. On peut regretter que, dans la spécialité « Propriété littéraire et artistique », un seul séminaire de langue de 15 heures soit proposé aux étudiants (il n'en existe pas au semestre n°2).



Le parcours « recherche » « Droit de l'immobilier » est en accord avec les objectifs qu'il se fixe, en offrant aux étudiants une double formation public/privé. Le parcours professionnel « Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine » propose une maquette avec un volume horaire consacré aux TD quelque peu surprenant (de 2,5 heures à 5 heures au semestre n°3 et de 2,5 heures à 7 heures au semestre n°4, sauf 15 heures en techniques fiscales). Sauf erreur, il n'existe pas de justifications particulières ; peut-être serait-il opportun, dans un parcours professionnel, de renforcer cet aspect, qui doit correspondre à des études de cas ou des dossiers.

La professionnalisation se traduit par l'intervention de professionnels, mais rien n'est dit de leur implication réelle dans la formation. Les aspects « Recherche » se traduisent par l'exigence d'un mémoire et la participation obligatoire à un colloque ou séminaire en France et un à l'international (ou sur un thème international ou de droit comparé). Pour le parcours « Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine », le dossier précise explicitement que la maquette du diplôme a été élaborée en concertation avec des professionnels du secteur.

Le dossier n'informe pas concernant les partenariats internationaux.

Les flux sont très satisfaisants. Les étudiants inscrits dans la mention « Droit du patrimoine » représentent environ un quart de l'ensemble des étudiants inscrits à l'UFR 05 qui comprend quatre mentions. Cet élément de statistique n'est pas négligeable, dans la mesure où les spécialités de cette mention de master sont très récentes (2 ans pour « Droit immobilier », 1 an pour « Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine »). Les chiffres semblent cependant souligner une réelle attractivité de la formation. Constituée au départ de deux spécialités seulement, « Droit patrimonial approfondi » et « Construction, urbanisme, contrats » représentant 55 étudiants en 2004/05, la mention a intégré progressivement trois nouvelles spécialités, pour un total de 99 étudiants en 2007/08.

L'origine des étudiants est variée, un tiers provenant d'un master de Paris 1, un tiers d'autres universités parisiennes, un tiers encore d'universités de province. Les modalités de sélection sont simples : recrutement sur dossier. Pour les parcours professionnels, la qualité du cursus est prise en compte, mais intervient aussi l'éventuelle expérience professionnelle du candidat. Pour les masters « recherche », la sélection semble être nettement plus stricte, avec mention obligatoire, maîtrise d'au moins une langue étrangère, parfois exigences particulières pour certains parcours très spécifiques (propriété industrielle et artistique).

Les statistiques soulignent le très faible taux d'abandon, et surtout, un très bon taux de réussite au diplôme. Le dossier comporte nécessairement peu de précisions sur le devenir professionnel des diplômés puisque au moins deux spécialités sont très récentes. Néanmoins, des éléments sont fournis, qui semblent montrer l'absence de difficultés, y compris pour les masters « recherche », à trouver un emploi très rapidement, et dans le domaine en lien avec leur formation.

Un dispositif d'évaluation des enseignements est mis en place ; les étudiants sont invités à exprimer leur opinion tant sur la qualité des enseignements que sur la cohérence de la formation et son aptitude à répondre aux objectifs pédagogiques proposés (un exemplaire de la fiche d'évaluation d'une spécialité de M2 est jointe au dossier. Cette fiche est très complète). Ce dispositif a permis de modifier certains éléments relatifs à la formation.

Le dossier est bien présenté mais parfois un peu succinct sur certains éléments importants, en particulier, les modalités concrètes d'intervention des professionnels.

● Points forts :

- Une formation axée sur le thème du patrimoine avec une réelle cohérence.
- Le caractère transdisciplinaire des enseignements, alliant Droit public et Droit privé.
- Les enseignants-chercheurs et professionnels, spécialistes du domaine.
- De réels débouchés professionnels.

● Points faibles :

- Une place trop limitée accordée aux langues vivantes, alors même que certains parcours affichent cette particularité.
- L'absence, dans le dossier, d'informations relatives à l'ouverture internationale.
- Les aspects professionnalisants sont parfois peu détaillés.



# Avis par spécialité

## Droit du patrimoine approfondi

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Ce parcours est appelé parcours « recherche », spécialité « Contrats et biens » dans le dossier.

- Points forts :
  - Une spécialité bien construite.
  - Un fort accent mis sur la recherche, avec une sélection en adéquation avec cet objectif.
  - Un approfondissement des enseignements en droit des obligations contractuelles et en droit des biens (30 heures de CM).
  - Des spécialistes reconnus.
- Points faibles :
  - Un seul séminaire de 15 heures en langue au semestre n°3, et aucun au semestre n°4.
  - Aucun partenariat international apparent.
- Recommandations :
  - Augmenter le volume horaire du séminaire en langue vivante, qui est une excellente formation.
  - Préciser les partenariats internationaux.

## Propriété industrielle et artistique

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

- Points forts :
  - Un accent fort sur l'enseignement de propriété intellectuelle (4 x 30 heures de CM).
  - Une maquette cohérente avec les objectifs pédagogiques et scientifiques de la formation, qui insiste sur le poids du mémoire (9 crédits).
  - Une équipe pédagogique reconnue.
- Points faibles :
  - Un dossier parfois en décalage avec la maquette proposée, ou en tout cas, une insuffisante cohérence entre les deux : le dossier indique que l'accent est mis sur le droit international et communautaire dans ce domaine et avec le droit comparé. Aucun enseignement ne le souligne ; ce n'est pas parce que ce n'est pas le cas, probablement, mais cela n'apparaît pas clairement.
  - Un seul TD de langue de 15 heures.
- Recommandations :
  - Renforcer la place des langues vivantes.
  - Développer les partenariats internationaux.

## Droit immobilier

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

- Points forts :
  - Une équipe pédagogique parfaitement identifiée et cohérente.
  - Un parcours réel « recherche », avec 15 crédits accordés au mémoire.
  - Une maquette particulièrement cohérente, mettant l'accent sur la transversalité du domaine (droit public, droit privé).



- Points faibles :
  - L'absence totale de TD ou de séminaires en langue étrangère, ce qui pose problème au regard de la certification exigée en fin de master.
  - Le dossier ne renseigne pas sur les partenariats internationaux.
- Recommandations :
  - Introduire des langues vivantes dans la maquette.
  - Faire apparaître les partenariats internationaux.

## Construction, urbanisme, contrats

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
  - Une équipe pédagogique cohérente et reconnue.
  - Une maquette qui met l'accent sur la transversalité des matières enseignées (public, privé, techniques ou d'approfondissement).
  - L'accent sur les aspects professionnels, avec un volume horaire de TD (donc d'enseignements pratiques et de travail sur dossiers) très élevé (110 heures ETD en S3, 70 heures ETD en S4).
- Points faibles :
  - L'absence totale d'enseignements en langue vivante, ce qui pose un réel problème par rapport aux exigences de certification à la fin du master.
  - Les partenariats internationaux ne sont pas présentés dans le dossier.
- Recommandations :
  - Insérer des séminaires ou des enseignements de langue vivante.
  - Présenter les partenariats internationaux.

## Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
  - Des enseignements techniques dont les intitulés correspondent aux objectifs de la formation.
  - Une équipe pédagogique très solide.
- Points faibles :
  - Une maquette pas toujours très lisible ni compréhensible au regard de l'émiettement des cours et des TD avec des volumes horaires très faibles et un découpage des unités artificiel (techniques juridiques, autres techniques).
  - Un stage de deux mois seulement minimum, affecté de 5 crédits sur 60 dans un master professionnel.
  - L'absence totale d'enseignements en langue vivante.
  - Le dossier ne présente pas les partenariats internationaux.
- Recommandations :
  - Insérer un enseignement de langue vivante pour pouvoir respecter les dispositions relatives à la certification en langue à la fin du master.
  - Augmenter la durée du stage et son poids dans la maquette.
  - Afficher clairement les partenariats internationaux.



## Commentaires et recommandations

- Renforcer la place des langues vivantes car plusieurs parcours ne proposent pas une seule heure de langue étrangère, ce qui est incompatible avec les textes en vigueur.
- Afficher clairement les partenariats internationaux.
- Indiquer avec plus de précision le rôle exact des professionnels et ce qu'ils apportent aux parcours professionnels.
- Améliorer la lisibilité et la cohérence de certaines maquettes en essayant de procéder à des regroupements plutôt que d'émettre les volumes horaires.